

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000629

Séance du mardi 21 octobre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 0.2) puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents: Amagney: Thomas JAVAUX Arguel: André AVIS (à partir du rapport 1.1.1) Audeux: Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) Avanne Aveney: Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.7) Besançon: Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.7), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.7 et jusqu'au rapport 4.5), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 0.3), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 0.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME (à partir du rapport 0.3), Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.7), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.7), Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.3), Jean-Claude ROY (à partir du rapport 0.3), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.7), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 0.3) Chaleze: Christophe CURTY Chalezeule: Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT à partir du rapport 1.1.8) Champagney: Claude VOIDEY Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaucenne: Bernard VOUGNON Chaudefontaine: Christiane BEUCLER Chemaudin: Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 4.5), Gilbert GAVIGNET (jusqu'au rapport 4.5) Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz: Sylvaine BARASSI Ecole Valentin: André BAVEREL (à partir du rapport 0.3), Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine: François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte: Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 4.3) La Vèze: Jacques CURTY (jusqu'au rapport 1.2.3) Mamirolle: Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux: Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX à partir du rapport 0.3) Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 2.8) Noironte: Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 1.1.10), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 8.1) Pelousey: Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey: Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL Routelle: Claude SIMONIN Saône: Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise: Jean-Michel MAY Vaire Arcier: Patrick RACINE (jusqu'au rapport 2.8) Vaire le Petit: Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) Vorges les Pins : Charles BATISTE (représenté par Patrick VERDIER)

<u>Etaient absents</u>: Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacques MARIOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI Braillans: Alain BLESSEMAILLE Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Philippe GUILLAUME Larnod: Gisèle ARDIET Le Gratteris: Cédric LINDECKER Osselle: Jacques MENIGOZ Torpes: Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Nicolas GUILLEMET

Procurations de vote:

Mandants: S. RUTKOWSKI, G. VERRO, F. BRANGET, C. DEVESA, A. GHEZALI, L. HAKKAR, J.-S. LEUBA, D. POISSENOT (à partir du rapport 1.1.11), B. RONZI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.8)

Mandataires : Y. GUYEN, A. BAVEREL, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, F. ALLEMANN, N. WEINMAN, N. BODIN, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.11), F. FELLMANN, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 3.8)

Objet : Festival Musiques de Rues, édition 2008 : soutien aux actions culturelles 2008

Festival Musiques de Rues, édition 2008 : soutien aux actions culturelles 2008

Rapporteur: Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2008 Imputation : 65	Montant BP 2008 : 10 000 €	
	Montant de l'opération : 10 000 €	
	Solde après cette opération : 0 €	

<u>Résumé</u>:

Le groupement de commandes formé par la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Casino Barrière coorganise en 2008 la 3ème édition du festival Musiques de Rues (2 au 5 octobre). La mise en oeuvre du festival a été confiée en 2005 à l'Association de Promotion des Musiques de Rues (APMR) à travers un marché public couvrant 3 éditions (2006, 2007 et 2008).

La Communauté d'Agglomération finance chaque année le festival à hauteur de 150 000 € et prend en charge l'organisation et le financement des transports des publics (grand public, scolaires).

Lors de l'édition 2007, la CAGB a soutenu également des actions culturelles impliquant les acteurs locaux (établissements scolaires, habitants, écoles de musique, associations) se déroulant en amont et pendant le festival, via une aide complémentaire de 10 000 €.

Dans le cadre du festival 2008, l'APMR sollicite le renouvellement à même hauteur de cet appui spécifique aux actions culturelles programmées en direction des habitants du Grand Besançon.

Ces actions, mises en oeuvre à la demande de la Ville et du Grand Besançon, ont pour but d'initier une dynamique auprès des habitants de l'agglomération afin qu'ils se sentent davantage acteurs du festival et plus sensibilisés aux thématiques choisies.

La somme de 10 000 € a été inscrite au budget 2008 de la Communauté d'Agglomération dans la perspective de la poursuite en 2008 de ces actions.

Il est donc proposé de verser la somme de 10 000 € à la Ville de Besançon (coordonnateur du groupement de commandes), qui prévoit également de son côté le versement d'une aide complémentaire à l'APMR au titre de la valorisation du patrimoine UNESCO et des actions culturelles.

Les deux contributions font l'objet d'un avenant au marché passé entre l'APMR et le groupement de commandes, permettant leur versement par la Ville à l'APMR.

La délibération du 14 décembre 2007 relative au bilan de l'édition 2007 et à la convention Musiques de Rues retrace l'historique de la mise en place de l'évènement Musiques de Rues.

Le groupement de commandes formé par la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Casino Barrière coorganise en 2008 la 3ème édition du festival Musiques de Rues (2 au 5 octobre). La mise en oeuvre du festival a été confiée en 2005 à l'Association de Promotion des Musiques de Rues (APMR) à travers un marché public couvrant 3 éditions (2006, 2007 et 2008).

La Communauté d'Agglomération finance chaque année le festival à hauteur de 150 000 € et prend en charge l'organisation et le financement des transports des publics (grand public, scolaires).

Lors de l'édition 2007, la CAGB a soutenu également des actions culturelles impliquant les acteurs locaux (établissements scolaires, habitants, écoles de musique, associations) se déroulant en amont et pendant le festival, via une aide complémentaire de 10 000 €.

Délibération du mardi 21 octobre 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Ces actions, mises en oeuvre à la demande de la Ville et du Grand Besançon, ont pour but d'initier une dynamique auprès des habitants de l'agglomération afin qu'ils se sentent davantage acteurs du festival et plus sensibilisés aux thématiques choisies.

En vue de la 3ème édition du festival « Musiques de Rues » qui se déroulera du 2 au 5 octobre 2008, l'APMR a mis en place à nouveau des partenariats avec des acteurs locaux.

Les actions prévues sont les suivantes :

Structure invitée	Structures CAGB concernées (prévisionnelles)	Action
RESIDENCE MOLEQUE DE RUA	Collaboration avec les ensembles du CRR de Besançon sur le répertoire de Moleque : Jeune Orchestre d'Harmonie (JOH & OH2) + classe de percussion (Ch Bouriez) Ensembles de cuivres (L. Silvant) Classes Horaires Aménagés des collèges Diderot & Victor Hugo sur la Batucada.(A Rollet) Chœur mixte d'enfants sur une « batucada vocale » (L. Perrin) Ateliers de construction d'instruments avec les classes primaires Horaires Aménagés de l'école primaire Bourgogne à Planoise (L. Goudeau)	Préparation en amont et accompagnement des interventions de Moleque dans les écoles primaires de Planoise par Mme Fanny Goudeau, musicienne intervenante en milieu scolaire. Idée d'un travail de répertoire axé sur le Brésil par certaines classes d'instrument
BATTERIE FANFARE DE SAONE	Batterie fanfare de Saône	Arrangement et réécriture du répertoire de Moleque de Rua pour Batterie-Fanfare.
CHORALE DE THORAISE	Chorale de Thoraise	Travail sur l'improvisation vocale avec Géraldine Keller sur le projet Opéra Touffe en collaboration avec le CAEM.
FANFARE DE LA TOUFFE	Ecoles primaires	Deux interventions lors de fêtes des communes de Montferrand le 14 juin & Thise le 28 juin. Sensibilisation en amont dans les écoles primaires.

L'APMR sollicite le renouvellement de l'appui spécifique du Grand Besançon aux actions culturelles qui sont programmées en direction des habitants, à hauteur de 10 000 €.

Cette somme a été inscrite au budget 2008 de la Communauté d'Agglomération dans la perspective de la poursuite en 2008 de ces actions.

La Ville de Besançon prévoit également de son côté le versement d'une aide complémentaire à l'APMR au titre de la valorisation du patrimoine UNESCO et des actions culturelles.

Il est donc proposé de verser la somme de 10 000 € à la Ville de Besançon, coordonnateur du groupement de commandes.

Délibération du mardi 21 octobre 2008 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Les deux contributions font l'objet d'un avenant au marché passé entre l'APMR et le groupement de commandes permettant leur versement par la Ville à l'APMR.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le versement de la somme de 10 000 € à la Ville de Besançon en vue de financer les actions culturelles du festival Musiques de Rues 2008. Cette somme sera reversée par la Ville à l'APMR dans le cadre d'un avenant au marché passé

entre le groupement de commandes et l'APMR.

Pour extrait conforme,

Préfecture de la Région Franche Connue Reçu le 28 UCT. 2008

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération du mardi 21 octobre 2008 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon